

LA GESTION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES RAPIDES

1. Qui sommes-nous?

La Direction des Routes Île-de-France (DiRIF) est née le 1er janvier 2007 et a rejoint la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA-IF) au 1er juillet 2010.

La DiRIF est chargée de gérer les routes nationales et les autoroutes sans péage en Île-de-France restant sous la responsabilité de l'État, après le transfert d'une partie du réseau routier national aux départements.

Le réseau routier géré par la DiRIF s'étend sur 9 départements et est composé en majorité d'autoroutes urbaines :

- 454 km de voies rapides urbaines
- 336 km de routes nationales à fort trafic
- 22 tunnels de plus de 300 m, représentant une distance cumulée de 45,5 km sous réglementation « Mont Blanc ».

Le réseau est fréquenté, quotidiennement, par 4 millions d'usagers.

La DiRIF a deux missions principales :

1. Gérer les voies rapides d'Île-de-France en :

- informant l'utilisateur avant son déplacement (possibilité de consulter Sytadin sur Internet ou via son téléphone mobile, tablette...) et pendant son déplacement (affichage d'informations et de temps de parcours sur les panneaux à message variable) afin de lui permettre de faire un choix.
- optimisant les conditions de circulation :
 - par une bonne gestion des événements ;
 - par la mise en œuvre de mesures d'exploitation dynamique (glissière mobile sur le tronçon commun A4/A86 ou régulation des accès dans le quart Sud Est de l'Île-de-France par exemple) ;
 - par la création de nouveaux aménagements.

Pour permettre une meilleure gestion du trafic et garantir la sécurité des usagers, une information en temps réel est délivrée par le biais de :

- 300 panneaux à message variable (PMV) pour informer sur les conditions de circulation.
- 6 000 boucles électromagnétiques disposées sur l'ensemble du réseau pour permettre de compter les véhicules, de mesurer leur vitesse et d'estimer la densité du trafic.
- 1 000 caméras pour visualiser les événements (accidents, pannes, ...).

2. Assurer la construction et le contrôle de travaux de nouveaux projets routiers

- Le réseau routier national en Île-de-France, en particulier les voies rapides urbaines sont continuellement aménagées afin de répondre aux attentes des usagers de la

LA GESTION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES RAPIDES

route et également des riverains. Des travaux sont programmés sur ce réseau afin :

- de faciliter l'accès,
- d'améliorer sa sécurité,
- d'améliorer sa capacité en période de pointe,
- de réduire les impacts de la circulation sur l'environnement.

2. Y a-t-il un plan de circulation ?

La circulation sur l'ensemble de la région d'Ile-de-France vise à optimiser l'exploitation des voies rapides urbaines afin de décharger les autres voies, pour réduire les nuisances. Il faut noter que, si vous avez l'impression que la circulation est ralentie sur les voies rapides, elle l'est encore davantage sur les voies urbaines. En outre, le nombre très élevé d'utilisateurs qui utilisent les voies rapides (environ 4 millions d'utilisateurs chaque jour) pose d'importants problèmes de sécurité.

La politique d'exploitation des voies rapides urbaines vise ainsi à offrir aux utilisateurs des conditions de sécurité optimisées : surveillance 24 heures sur 24, patrouilles régulières, interventions rapides sur voies rapides.

Son objectif est également de transporter les utilisateurs dans les meilleures conditions de fluidité, compte tenu de la congestion générale. Cela passe par une large information en temps réel (SYTADIN, SYTADIN mobile, panneaux à message variable...). Cela signifie également une organisation optimisée des moyens de terrain : travaux nocturnes, patrouilleurs et équipes d'intervention prêts à intervenir 24 heures sur 24...

Cela repose sur toute une panoplie d'outils de haute technologie : le système SIRIUS et ses panneaux à message variable notamment. Tous ces outils permettent d'optimiser l'usage des infrastructures et de garantir un meilleur service sans construction de routes supplémentaires.

3. Vous avez constaté un problème d'infrastructure, à qui vous adresser?

Si vous avez remarqué un problème de signalisation ou d'infrastructure, de travaux sur les routes d'Ile-de-France, vous devez en faire la remarque aux gestionnaires de la voirie qui sont :

1. La ville de Paris:

Pour toutes les voies comprises à l'intérieur du Boulevard périphérique (y compris celui-ci), ainsi que dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

LA GESTION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES RAPIDES

2. Les Conseils Généraux:

Pour les routes départementales (D+N° en jaune sur les panneaux).

3. Les villes et communes:

Pour toutes les rues et la voirie rurale.

4. La Direction des Routes Ile de France:

Pour tout ce qui concerne les panneaux à message variable (lumineux) et les bornes d'appel d'urgence sur les voies rapides (hors boulevard périphérique).

ATTENTION : les routes à chaussées séparées ne sont pas forcément des autoroutes et peuvent être des routes départementales ou communales (périphérique).